

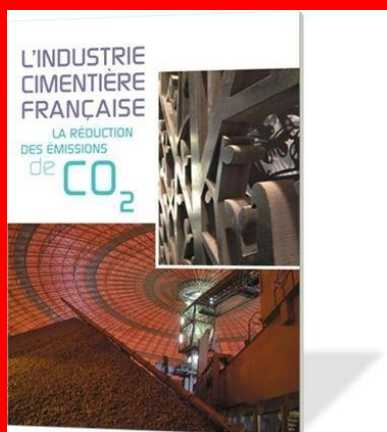
La réduction des émissions de CO2 : une priorité réaffirmée pour l'industrie cimentière

Mai 2016

Avec une réduction constante de ses émissions de CO2 depuis 1990, l'engagement de longue date de l'industrie cimentière vers une production plus sobre en carbone s'affirme toujours davantage. A la suite de la COP21, les adhérents du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leurs efforts en la matière.

La synthèse intitulée « L'industrie cimentière française et la réduction des émissions de CO2 » rassemble les meilleures pratiques des cimentiers en faveur de l'efficacité carbone et les développements de produits innovants.

Télécharger la publication « L'industrie cimentière française et la réduction des émissions de CO2 »



L'industrie cimentière française pratique une **écologie industrielle et territoriale** depuis plus de 35 ans.

Ses efforts pour réduire l'empreinte carbone de la production du ciment ont essentiellement porté sur 2 axes :

- l'usage croissant de **combustibles alternatifs**. L'industrie cimentière valorise des déchets afin d'utiliser leur pouvoir énergétique. Ainsi en 2014, les cimenteries ont valorisé 950 000 tonnes de déchets énergétiques, ce qui a permis d'économiser l'importation de plus de 500 000 tonnes équivalent pétrole de combustibles fossiles. Alors que l'industrie cimentière parvenait déjà à un taux de substitution de 35,8 % en 2014, la filière s'est engagée à atteindre un taux de 50 % d'ici à 2020.

- l'usage de la **valorisation matière** à différentes étapes du process cimentier. En 2014, l'industrie cimentière a ainsi recyclé 2,6 millions de tonnes de matières minérales, issues des déchets minéraux. Remplacer une partie du clinker par ces constituants a permis une double réduction des émissions de CO2 par une baisse des émissions « irréductibles » liées à la décarbonatation du calcaire, ainsi que par la diminution de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment. L'ensemble des recherches dans ce domaine ont été à l'origine de la mise au point des ciments « bas-carbone ».

Pour **Raoul de Parisot**, président du SFIC, la poursuite de l'engagement de l'industrie cimentière en matière de réduction de ses émissions de CO2 passe par une politique accrue de R&D. « La réduction des émissions de CO2 est (...) le dénominateur commun de nombreux programmes collaboratifs de R&D, nationaux et européens, initiés ou accompagnés par le secteur : développement de ciments bas carbone, élargissement du champ d'application du recyclage des bétons de **déconstruction**, optimisation des avantages du phénomène de recarbonatation dans les granulats recyclés, captation du CO2 par des micro-algues, ... ».

Parmi les programmes de recherche en cours :

- **le piégeage, le stockage et la valorisation du CO2**. Les premiers résultats d'études obtenus avec les techniques actuellement disponibles sont prometteurs. La filière de bio-raffinerie de micro-algues, nouvelle activité industrielle qui en découle, offre un potentiel d'innovations et d'applications auxquelles l'industrie cimentière peut ambitionner de contribuer.

- **le recyclage du béton dans le béton** : le premier bilan d'étape du projet national de recherche et de développement **Recybéton** démontre la faisabilité industrielle du recyclage du béton dans de nouveaux produits en béton au travers de ses 3 premiers chantiers expérimentaux.

Les innovations mises au point par l'industrie cimentière contribuent à la création d'économies circulaires territoriales et au développement de filières vertes, concourent à l'indépendance énergétique de la France et à la lutte contre le **changement climatique**.



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet